



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 75043

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Leyla Zana, Hatip Dicle, Selim Sakak et Orhan Dogan, tous quatre anciens députés kurdes, demeurent emprisonnés après un jugement de la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara du 8 décembre 1994 qui les a condamnés à quinze ans de prison. En dépit de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme du 17 juillet 2001 condamnant la Turquie pour violation de l'article 6 de la convention, et des conclusions de deux rapports présentés à la Commission européenne préconisant la réouverture du procès, la situation de ces quatre parlementaires n'a pas évolué. Il lui demande dès lors si une intervention de la France en leur faveur est envisagée et, si tel est le cas, sous quelle forme.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75043

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1834